

04.06.2014 - 08:50 Uhr

## **Prévention Suisse de la Criminalité: nouveau fascicule «Cyberharcèlement: Agir de bon droit»**

Berne (ots) -

Avec la publication en janvier 2014 du fascicule «Pornographie: Agir de bon droit». pas», la Prévention Suisse de la Criminalité a lancé une nouvelle série de brochures d'information sur les cadres légaux traitant différents thèmes autour de la prévention de la criminalité. Le principe de cette série est le suivant: sortir de l'ignorance pour gagner en assurance dans l'action et éviter les mauvaises surprises! Aujourd'hui, nous avons le plaisir d'annoncer la sortie du deuxième fascicule intitulé «Cyberharcèlement: Agir de bon droit».

Le cyberharcèlement est hélas très répandu en Suisse, notamment depuis que les enfants et les jeunes s'équipaient de smartphones: les ressources techniques modernes qui permettent de produire instantanément, en tout temps et en tout lieu, un message texte, une photo ou une vidéo, de l'enregistrer et de l'envoyer, de la charger sur n'importe quel site Internet et de la partager avec une foule d'autres jeunes (via WhatsApp, p. ex), ont fait basculer le phénomène du harcèlement, qui ne date pas d'aujourd'hui, dans une nouvelle dimension, celle du numérique. Pourtant, la source et la cible des attaques des harceleurs est restée la même: la vie réelle des personnes visées. Le harcèlement trouve et touche sa cible dans la cour de récréation, en classe, dans la salle de gym. À cela s'ajoute le fait que le thème fait constamment la une dans les médias. Or, les limites légales dans ce domaine ne sont que rarement abordées et, d'après différentes études, elles sont aussi peu connues du public, même si ces connaissances pourraient apporter de l'assurance dans les actions. Ceci est aussi valable pour les parents et les responsables d'éducation de jeunes qui, pour ainsi dire, ont l'obligation d'aborder le thème du cyberharcèlement avec les enfants et les adolescents.

Le fascicule de la PSC fournit des informations sur les principaux articles juridiques autour du thème du cyberharcèlement. Deux exemples de cas illustrent de possibles manières d'apparition du phénomène. Sept recommandations fournissent des conseils précieux si, un jour, l'on doit faire face à un problème de cyberharcèlement. Le fascicule a en outre pour but de démontrer aux jeunes qu'il existe une frontière claire et nette entre se chamailler et harceler qu'ils ont tout intérêt à s'abstenir de ces pratiques déloyales et destructrices sur les réseaux sociaux. Un objectif supplémentaire de la nouvelle publication consiste à procurer aux parents et aux responsables d'éducation de jeunes de l'assurance pour pouvoir discuter librement sur ce sujet délicat.

Le fascicule a été imprimé en 120'000 exemplaires en allemand, en français et en italien. Il est disponible dans tous les postes de police de la Suisse.

Contact:

Martin Boess, Directeur de la PSC  
Tél. bureau: 031 320 29 50  
E-mail: mb@skppsc.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100011391/100757094> abgerufen werden.